



Avis de la Municipalité

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 3 septembre 2014, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Benito Quintas, a décidé :

- d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 4 de la Blancherie/Concorde ;

d'allouer à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 395'000.00, selon les modalités décrites dans le préavis municipal no 06/14.

La Secrétaire municipale



E. Jordan

Saint-Sulpice, le 4 septembre 2014